

**Mouvements 1<sup>er</sup> et 2d degré 2021-2022**  
**Calendrier des opérations**  
**Mouvements sur postes à profil (POP)**

**1. Mouvement interdépartemental du 1<sup>er</sup> degré et mouvement interacadémique du 2<sup>nd</sup> degré**

Du 9/11/2021 au 30/11/2021	Formulation des demandes de mutation sur I-prof (Ouverture SIAM)
-------------------------------	--

6 décembre 2021	Date limite de transmission des confirmations de demande de mutation par les enseignants
-----------------	--

**Le SNALC-Versailles publiera les calendriers complets dès qu'il les aura reçus des instances académique et départementales. -  
Ces calendriers feront l'objet de compléments et de mises à jour à chaque information modificative qui émanerait de ces instances au cours des opérations de ce mouvement.**

**2. Mouvements sur postes à profil (POP)**

**ATTENTION**

**Un mouvement spécifique sur postes à profil (POP) est créé à titre expérimental pour les 1<sup>er</sup> et 2d degrés.**

**Il est possible de faire acte de candidature quel que soit son département (1<sup>er</sup> degré) ou quelle que soit son académie (2d degré).**

**Le recrutement se fait hors barème, sur profil, selon l'adéquation entre le dossier du candidat et les caractéristiques du poste, mais en tenant compte des priorités légales pour départager les candidats.**

**Un personnel muté sur un POP s'engage à y demeurer un minimum de 3 ans avant de solliciter une nouvelle affectation au mouvement interdépartemental du 1<sup>er</sup> degré ou interacadémique du 2d degré.**

## PREMIER DEGRE

Les IA-DASEN organisent un mouvement spécifique sur postes à profil en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental.

Ce mouvement doit permettre de pourvoir des *postes à forts enjeux locaux et/ou éducatifs* par des enseignants issus de tout département, tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

L'IA-DASEN, en lien avec les IEN de circonscription, les IEN ASH et, le cas échéant, les directeurs d'école, arrêtent la liste des postes proposés. -

Les fiches de poste une fois rédigées seront mises en ligne au niveau national et donc consultables par les candidats.

Une note de service va préciser les modalités de consultation et de candidature sur ces postes ainsi que le calendrier des opérations. Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.

Les candidatures feront l'objet d'une pré-sélection par la DSDEN qui proposera le poste. Des commissions de sélection seront organisées avec les candidats présélectionnés.

L'IA-DASEN arrête son choix dans la liste de candidats classés par les membres des commissions de sélection.

**La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.**

## SECOND DEGRE

Pour le second degré, un mouvement spécifique sur postes à profil (POP) sera également mis en place pour la rentrée 2022.

Les services déconcentrés, le recteur et le chef d'établissement sont les acteurs principaux du processus de recrutement.

Les recteurs, en lien avec les corps d'inspection, présentent *de façon détaillée* sous forme de fiches de poste les caractéristiques des postes nationaux spécifiques offerts et les compétences attendues (postes liés à des projets d'établissement, de coordination d'équipes, ou encore implantés dans zones particulièrement difficiles, en particulier en zone rurale isolée, insulaire, montagnaise).

Les postes sont ouverts à tous les enseignants titulaires du second degré. Le processus de sélection est axé sur la recherche de la plus grande adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Les principes d'égalité de traitement, d'objectivité, de transparence et de traçabilité doivent être respectés.-

Les enseignants retenus dans le cadre de la procédure POP et ainsi affectés définitivement dans l'académie **doivent demeurer au moins trois ans dans le poste qu'ils ont obtenu** avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques.

## CALENDRIER *PREVISIONNEL* COMMUNIQUE PAR LE MINISTERE

	<i>1<sup>er</sup> degré</i>	<i>2<sup>nd</sup> degré</i>
<b>Remontées des fiches de postes</b>	20 octobre 2021 <i>COLIBRIS</i>	2 novembre <i>SIAM2D</i>
<b>Publication des fiches de postes</b>	4 novembre <i>COLIBRIS</i>	9 novembre <i>SIAM2D</i>
<b>Candidatures des enseignants</b>	Du 4 au 18 novembre <i>COLIBRIS</i>	Du 9 au 30 novembre <i>SIAM2D</i>
<b>Transmission des candidatures aux services gestionnaires</b>	Du 4 au 18 novembre <i>COLIBRIS</i>	2 décembre
<b>Travaux des commissions de recrutement</b>	Du 18 novembre au 7 janvier	Du 2 décembre au 10 janvier
<b>Remontées des classements</b>		10 janvier <i>Classement des académies à la DGRH</i>
<b>Acceptation des postes par les candidats</b>	Du 7 janvier au 24 janvier (trois tours)	
<b>Impact du POP sur les autres mouvements</b>	Du 26 janvier au 15 février <i>Compilation des résultats nationaux et vérification de l'annulation au mouvement interdépartementale des candidatures retenues</i>	Février <i>Gestion des priorités en cas d'inscriptions à plusieurs mouvements</i>
<b>Publication des résultats</b>		3 mars

Nous sommes en attente des textes précisant, en cas de candidatures multiples, les priorités entre POP, postes spécifiques, détachements et mutations interacadémiques ou interdépartementales.